

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2017
SÉANCE ORDINAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 15 février, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation de Madame le Maire en date du 09 février, sous la présidence de Madame Geneviève THIL, Maire.

Présents : Mmes, Ms ICAME Christine, SOUCHON Dominique, STEINMETZ Béatrice, GRIMMER Bernard, FRELIGER Henri, PHILIPPE René, KUKOVICIC Céline, HARSLEM Gérard.

Absents excusés : M. THIL Jean-Marc (Procuration Mme KUKOVICIC Céline)
M. FRANZ Boris

I) Demande de Subvention Bibliothèque Municipale

Le Maire informe les conseillers que la commune est susceptible d'obtenir une subvention de 1200 € pour la remise à niveau ou le développement des collections de la bibliothèque, et leur présente les conditions à remplir pour ce faire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, s'engage (et cela depuis 2009) sur les points suivants :

- ✓ la bibliothèque sera ouverte au minimum 6 heures par semaine (ce qui est déjà le cas depuis l'ouverture de la bibliothèque),
- ✓ la commune continuera à verser plus d'un euro par habitant et par an pour les acquisitions des documents de la bibliothèque,
- ✓ la commune proposera la gratuité aux personnes de moins de 17 ans,
- ✓ la personne référent de la bibliothèque a déjà suivi la formation de base, et le module 1 « formations aux acquisitions »
- ✓ les acquisitions se feront dans une librairie spécialisée,
- ✓ la commune accepte l'accompagnement du référent de territoire de la BDP,
- ✓ la commune facilitera l'accueil des publics prioritaires du département,
- ✓ la subvention porte sur les acquisitions pour des documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune,
- ✓ la commune a porté cette subvention au budget 2017
- ✓ la commune s'engage à acquérir les ouvrages au titre communal.

II) Demande de subvention au titre de la DETR

Le Conseil Municipal fait une demande de subvention de dotation d'équipement des territoires ruraux pour le ravalement de la façade du bâtiment mairie et le remplacement des volets bois.

Le montant estimatif des travaux est de 58 519,00 € HT.

Le complément de financement de ces travaux sera pris sur les fonds propres de la commune.
Le Conseil Municipal s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'accord de subvention et délègue ses pouvoirs Madame le Maire pour signer les documents afférant à ce projet.

III) Questions diverses

a) Subvention association ASPOLT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 300 € à l'Association ASPOLT.